



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 AVRIL 2010

Les actionnaires de Colas, réunis en Assemblée Générale Mixte le 14 avril 2010 sous la présidence d'Hervé Le Bouc, ont approuvé toutes les résolutions présentées.

Rappel des chiffres clés 2009

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 s'est élevé à 11,6 milliards d'euros, contre 12,8 milliards d'euros pour l'exercice 2008, en baisse de 9,4%. Le bénéfice net part du Groupe a atteint 387 millions d'euros (490 millions d'euros enregistrés en 2008). Le résultat net de Colas société mère a atteint 329,1 millions d'euros contre 327,7 millions d'euros en 2008.

Dividende : 6,75 € par action

Un dividende de 6,75 euros par action, à comparer à 8,75 euros distribués l'an passé, sera mis en paiement à partir du 28 avril 2010. Il sera payé au choix de l'actionnaire en numéraire ou en actions. Dans ce dernier cas, le prix d'émission des actions nouvelles qui seront émises en paiement du dividende a été fixé à 169,85 euros. Les actionnaires pourront opter à compter du 28 avril 2010 jusqu'au 19 mai 2010 inclus. Au-delà de cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.